

CMQ-67166

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 1^{er} octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-003

CORRECTION DES RÉSOLUTIONS 2019-001 ET 2019-002

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la Loi sur la Commission municipale, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission a adopté le 30 septembre 2019 les résolutions 2019-001 (résultat – soumission déneigement) et 2019-002 (affichage – offre d'emploi – déneigement);

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de remplacer le premier alinéa de ces résolutions afin de remplacer le chiffre 18 par 19.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER dans le premier alinéa des résolutions 2019-001 et 2019-002 le chiffre 18 par 19 faisant en sorte que le texte de ces résolutions soit le suivant :

« **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léandre ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 19 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre conseillers; ».

Copie certifiée conforme le
1^{er} octobre 2019


Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission